

Procès-verbal de la séance publique tenue le 19 novembre 2014 à 19 h à la salle municipale de La Croche.

Sont présents les membres suivants qui forment le quorum :

Madame	Lyne Ruel, membre
Messieurs	Claude Gagnon, conseiller municipal
	Michel Adams, membre
	Fernand Pelletier Jr, membre
	Gilles Ricard, membre

Sont également présents :

Messieurs	Marco Lethiecq, directeur général
	André Brodeur, conseiller en développement économique CLD

Ouverture de l'assemblée

Le président ouvre l'assemblée à 19 h et présente les membres du comité du conseil de quartier et les personnes invitées.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilles Ricard
appuyé par Michel Adams
et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en y ajoutant les points suivants à l'item Divers : a) Compte de taxes et budget 2015, b) État des revenus et dépenses, c) Accumulation d'eau terrain privé, d) Contribution compagnies forestières, e) Balisage rivière St-Maurice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résumé, suivi et adoption du procès-verbal du 20 janvier 2014

Le conseiller demande à la secrétaire de faire un bref résumé du procès-verbal de la réunion du 20 janvier pour le bénéfice des personnes présentes et fait un suivi des précédentes requêtes.

➤ M Marco Lethiecq indique qu'ils espèrent remplacer les garde-fous enlevés au rang Est d'ici la fin novembre, mais il y a une possibilité que cela soit reporté en 2015. Dernièrement, le gouvernement a informé la Ville d'une coupure budgétaire de 200 000 \$ pour l'entretien de la route 10, ce qui entraînera une réévaluation des priorités.

➤ M Gilles Ricard demande si le problème aux boîtes postales communautaires s'est corrigé.

M Claude Gagnon indique que cela s'est amélioré; il n'y a plus de papier qui traîne.

➤ Mme Lyne Ruel demande si cette année il y aura quelqu'un qui débayera les marches au bureau municipal.

M Lethiecq répond que présentement la direction étudie la possibilité de donner ce déneigement à contrat à une personne du milieu, tout en respectant la capacité budgétaire.

M Émile Desbiens juge qu'il serait moins dispendieux pour la Ville de prendre quelqu'un du secteur au lieu de faire monter une équipe de La Tuque à chaque fois. L'an dernier le

déblaiement des rues se faisait parfois vers 10 h, ce qui causait une problématique pour les travailleurs qui doivent partir plus tôt.

Il est proposé par Fernand Pelletier
appuyé par Michel Adams
et résolu :

QUE le procès-verbal du 20 janvier 2014 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport étude de marché dépanneur Coop

M André Brodeur explique à l'assistance que les gens du milieu voulaient partir un magasin général sous forme de coopérative. Afin d'évaluer la viabilité du projet une étude de marché a été faite par la Fédération des coopératives d'alimentation du Québec, qui est spécialisée dans le domaine. Il lit la correspondance reçue suite à l'évaluation effectuée, qui donne un bon résumé de la situation. Suivant les constats au niveau des prévisions potentielles de vente alimentaires, du chiffre d'affaires projeté, des imprévus architecturaux pour rendre le bâtiment conforme et du peu de mobilisation perçue pour ce projet collectif, M Marcel Pichette recommande fortement de reconsidérer la réalisation d'un dépanneur qui s'avère une opération très risquée.

M André Lefebvre, propriétaire du Relais 25 sur le chemin Moisan, commente la situation à l'effet qu'aucun petit dépanneur ne réussit présentement.

Mme Ruel tient à préciser que des gens se sont investis bénévolement dans ce projet. Ce n'était pas seulement un dépanneur, c'était un centre récréotouristique comprenant la vente d'artisanat local, un coin restauration pour créer un lieu centralisé d'échange, comprenant également le développement du camping municipal. Ils se sont impliqués dans ce projet avec l'optique de développer et revitaliser le secteur.

M Émile Desbiens indique que lors du sondage porte à porte qui a été fait il n'était question que d'un dépanneur. Mme Ruel indique qu'en cours de route le projet s'est développé.

M Claude Gagnon souligne que le président de la Fédération des coopératives d'alimentation du Québec est venu leur faire un exposé de l'étude de marché. Présentement les dépanneurs qui ont un chiffre d'affaire de 300 000 \$ ne sont pas rentables et beaucoup ont dû fermer leurs portes.

Pour appuyer ses dires, il nous lit un extrait paru dans le Nouvelliste du 23 octobre 2014 qui relate que depuis le début, la coopérative de Notre-Dame de Montauban accuse des pertes annuelles de quelques 100 000 \$. La formule de coopérative qui a fait ses preuves dans d'autres villages semblait idéal pour leur localité de près de 846 résidants et de 980 villégiateurs. À son ouverture la coopérative comptait plus de 410 membres et a pu compter sur la coopérative agricole de St-Ubalde à laquelle elle était affiliée ainsi que de nombreux appuis financiers et techniques. Elle a également été supportée par les députés Michel Matte du comté de Portneuf et de Julie Boulet du comté de Laviolette et du programme de développement de l'emploi. M Gagnon commente ce texte en disant que si toutes ces personnes et organismes se sont impliqués et ont contribué monétairement au projet n'ont pas réussi à faire vivre la coopérative de Notre-Dame de Montauban, il se demande bien de quelle façon celle de La Croche aurait pu réussir. Dans notre région nous avons un bon exemple au Lac-Édouard.

M Lethiecq indique que la coopérative du Lac-Édouard est un projet de 750 000 \$ qui a été subventionné à 50 %. Les résidants du secteur ont contribué financièrement pour atteindre 250 000 \$, en déboursant de leur argent personnel de 1 000 \$ à 2 000 \$ chacun. La coopérative se gère bien, mais ils ont dû faire une restructuration sur certains points car c'était trop difficile.

M Brodeur précise qu'il y a eu énormément de bénévolat de la population et de nombreux entrepreneurs ont fait des travaux gratuitement pour un coût de 200 000 \$.

Pacte rural

- M Brodeur a reçu un complément d'informations concernant le nouveau pacte rural. Pour ceux qui ne sont pas familiers avec ce programme, il a fait un résumé qu'il a remis à l'assistance. Le pacte plus, qui se devait un supplément au programme a été aboli, tout comme le supplément pour les municipalités qui étaient déterminées dévitalisées après une étude gouvernementale. Pour l'instant le secteur dispose d'une somme de 39 000 \$ pour 2014-2015. Il énumère les organismes admissibles ainsi que les priorités locales, qui sont toujours les mêmes que l'an passé; elles sont assez vastes et peuvent comprendre une grande diversité de projets. Le maximum d'aide éligible au programme est toujours de 80 % du coût global. Avant le nouveau pacte fiscal on avait annoncé un nouveau montant du même ordre pour 2015-2016. Le ministère les a avisé de ne pas engager de montant pour 2015. Donc, pour l'instant on doit travailler avec le montant de 39 000 \$, dont l'année fiscale se termine en principe au 31 mars 2015. Le programme devait durer 5 ans mais aucune directive limitant la durée d'exécution n'a été émise.

M Lethiecq ajoute qu'avec toutes les coupures budgétaires et les réorganisations au niveau des commissions scolaires et des CLD, les questions budgétaires seront précisées vers le mois de mai ou juin 2015. On souhaite avoir plus d'argent au programme mais pour l'instant on doit se baser seulement sur le 39 000 \$.

M Gaétan Gagné demande si la corporation de villégiateurs du Kennedy pourrait être admissible.

M Brodeur indique qu'elle doit être reconnue et incorporée avec une charte.

M Fernand Pelletier l'informe que ce n'est pas une opération très ardue de faire une demande pour devenir un OSBL, si c'est leur seul obstacle.

M Lethiecq émet une précision importante. Il faut noter que les projets de réfection de chemins ne sont pas admissibles au programme du pacte rural. Donc il ne faudrait pas qu'un groupe de citoyens s'associent seulement dans le but d'obtenir une subvention de ce type.

- M Gagnon a assisté à la dernière réunion des loisirs et le comité aurait un projet peu coûteux à présenter, soit le remplacement du frigidaire commercial qui est défectueux au Centre social. Il leur a dit de le soumettre au comité du pacte rural.

- M Gagnon indique qu'il avait préparé un projet de halte routière près du pont du rang Ouest, incluant la relocalisation du poste du zec La Croche, comprenant une douche, une toilette, ainsi qu'une personne pour s'occuper du camping, mais le projet a été refusé car c'est une zone inondable. Ce projet serait admissible au programme mais il faudrait trouver un autre emplacement. Il demande aux gens qui ont des suggestions de lui en faire part.

M Goyette indique que depuis 40 ans qu'il demeure au secteur, il n'y a jamais eu d'eau à cet endroit et il demande pourquoi il était autorisé de faire des travaux au garage municipal qui lui est inondé pratiquement à tous les ans.

M Lethiecq indique qu'il est autorisé de faire des réfections à un bâtiment mais pas de l'agrandir ou d'en bâtir un nouveau.

M Gagnon ajoute que si jamais le garage passait au feu, il serait interdit de le reconstruire au même endroit.

M Gagnon informe l'assistance qu'au printemps il a demandé qu'un arpenteur géomètre revienne faire un relevé en fonction des cotes de crues et des normes en vigueur, mais la mesure a changé de 2 pouces seulement.

- Pour la finalité du précédent pacte rural, M Pelletier demande si les fonds engagés pour la réfection du hangar agricole au programme qui se terminait au 31 mars 2014, seront respectés.

MM Lethiecq et Gagnon assurent que les travaux prévus au hangar agricole seront faits.

Divers :

- a) Pour répondre à M Pelletier, M Lethiecq fait une synthèse du budget municipal et de l'impact sur les taxes municipales. Un nouveau rôle d'évaluation a été déposé. Cette procédure est fixée par une loi provinciale sur la fiscalité municipale qui encadre cette opération et oblige les municipalités à ériger un nouveau rôle aux trois ans. La ville compte une trentaine de secteurs et pour chacun d'eux l'évaluateur, en fonction des transactions de ventes effectuées, fait un pourcentage de masse qui détermine la valeur des propriétés. En moyenne la hausse se situe de l'ordre de 11 %. Par exemple pour le quartier Bel-Air et aéroport, la hausse est d'environ 25 à 35 %, pour les rues St-Benoît et Gouin, de 1 à 2 %, pour le secteur de La Croche, elle se situe entre 10 et 15 % et les évaluations des propriétés en bordure d'un cours d'eau ont doublées, donc une hausse de 100 %. En se basant juste sur ces hausses d'évaluations cela apporterait 1,7 M \$ dans les coffres de la Ville, mais les membres du conseil municipal sont bien conscients qu'une hausse de 10 à 30 % créerait des remous parmi la population. Le taux de taxation est de 1,08 \$ du cent dollars d'évaluation, en réduisant ce taux on arrive à un effet nul, donc pratiquement pas d'augmentation.

Le budget de la Ville est de 27 M \$ réparti en trois catégories : la masse salariale pour 10 M \$, tous les contrats de services pour 13 M \$, les loisirs qui englobent les subventions données aux organismes pour 4 M \$.

À la question de M Gagné, M Lethiecq répond qu'il y a 150 employés permanents. Cela peut paraître beaucoup mais La Tuque a comme particularité d'être une ville MRC et elle a le même ratio que les autres villes de même population. Les employés doivent se rendre à Clova et Parent car se sont aussi des payeurs de taxes, par conséquent cela prend plus de véhicules pour parcourir le territoire. Si on compare avec la Ville de Roberval ou de St-Félicien, on ne les voit pas ces camions car ils sont tous à la MRC du Domaine-du-Roy couvrant la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Si on répartit les employés cela s'explique, par exemple juste en terme de cols bleus ils sont 53, dont 2 saisonniers à La Croche, 3 à Parent, 6 au centre de ski, 2 électriciens, 2 plombiers, 1 pour les unités de chauffage, après la répartition il reste environ 10 à 12 cols bleus mais il faut entre autres s'occuper des tous les bâtiments à la grandeur du territoire. La Tuque est la deuxième plus grande ville au Québec, elle est soixante fois plus grande que Montréal; la Belgique est de même dimension que La Tuque. Il y a aussi depuis 2013 la gestion des baux de villégiature qui a été transférée aux municipalités, donc cela prenait une unité pour s'en occuper. Au niveau du personnel cadre, Ville de La Tuque se compare aux autres villes de même population.

M Gagnon tient à préciser à l'assistance qu'une étude a été faite parmi plusieurs villes concernant la gestion de la flotte des véhicules municipaux. Cela a démontré que La Tuque se situe dans la moyenne des autres villes du Québec.

Les dépenses d'opération, d'électricité et autres augmentent de 5 à 600 000 \$ par an. Le conseil leur a donné comme directive de couper le plus possible dans les dépenses pour éviter une hausse exorbitante des taxes foncières due au nouveau rôle d'évaluation. De plus le nouveau pacte fiscal du gouvernement a entraîné une coupure de 1,3 M \$ pour La Tuque sur un budget de 27 M \$, comparativement à la Ville de Shawinigan par exemple, qui a une coupure de 1,2 M \$ mais sur un budget de 82 M \$. On ne peut couper dans les services essentiels. C'est évident qu'il faudra réduire les dépenses dans la masse salariale, les services offerts à la population et dans les subventions octroyées aux organismes. Par contre si la Ville a moins d'employés pour effectuer toutes les tâches, les gens devront patienter pour l'ouverture des parcs, piscine etc. Ce sont tous ces critères qu'ils doivent analyser pour la préparation d'un budget qui rabaisserait la hausse de taxes à 1 ou 2 % par année.

- M Lefebvre a une entreprise récréotouristique dans la région, il voulait construire un autre édifice et a dû tout cesser car les taxes municipales sont trop élevées. Il n'est pas le seul dans cette situation deux autres personnes de sa connaissance ont interrompu leur projet également. Le

tourisme a beaucoup baissé dans la région, depuis 2 à 3 ans il est quatre fois moins important. Si la Ville veut des statistiques réelles à ce sujet toutes ses données sont informatisées et il peut leur fournir. Les hausses de tarifs demandés par les zecs contribuent grandement à cette diminution. La dame qui travaille au Relais 25 indique que le zec réclame le droit de passage par passager et non par véhicule. M Lefebvre ajoute que tous les gens sont unanimes il faut que la Ville diminue les taxes.

- M Gagné a comparé ses taxes municipales avec sa famille et a constaté qu'elles sont plus élevées que partout ailleurs dans la province. Il faut respecter la capacité de payer des gens. À ce rythme plusieurs propriétaires de chalets devront les vendre.
- M Gagnon indique qu'au début de son mandat il a demandé au trésorier de faire une simulation d'une baisse de 0,02 ¢ du 100 \$ d'évaluation sur le compte de taxes. Le résultat était une perte de revenus de 1,2 M \$ qui sont utilisés pour payer les contrats de services essentiels. Il s'est dirigé en politique pour faire geler le taux de taxes mais avec les coupures budgétaires ministérielles cela ne sera pas possible.
- M Lethiecq donne un exemple, faire des égouts à La Tuque revient au même coût aux 50 pieds qu'à Québec mais en grande partie les résidences sont plus distancées les unes des autres et il faut se rendre à Clova à 400 Km. Les gens oublient souvent cette caractéristique de notre territoire. Si la Ville coupe des services à La Croche, des employés ou la pépinière, au printemps tout le monde va les contacter pour demander qui va s'occuper du parc etc. Doit-on couper au niveau des collectes hebdomadaires des déchets pendant la saison estivale, du déneigement, fermer le Collège, le ski ou la bibliothèque. Que feront les jeunes familles, parlerait-on d'une augmentation du vandalisme dans la ville et de la charge de travail pour la Sûreté du Québec. Les compagnies telles Rock Tenn, John Lewis et Rémabec n'auraient-elles pas plus de difficulté à embaucher des jeunes ayant une famille, qu'arriverait-il si elles devaient fermer leurs portes.
- Mme Ruel précise que les coupures ne doivent pas se faire au niveau du déneigement, l'autobus scolaire passe à tous les jours et les gens doivent aller gagner leur vie. Avant tout c'est une question de sécurité.
- M Lethiecq informe les gens d'un enjeu important qui s'en vient. Le ministère de l'Environnement surveille de près les déversements illégaux des eaux usées dans les cours d'eau. Il y aura une facture de 8 M \$ pour le secteur de Parent, de 1,5 M \$ pour Base Radar et de 5 M \$ pour La Croche. Si le secteur reçoit une subvention de 85 % pour se conformer aux normes établies, il restera un montant de 750 milles \$ qui devra être perçue en taxe de secteur pour ceux qui sont raccordés au réseau municipal.

M Pelletier demande où mettront-ils les égouts alors que le relevé détermine que c'est une zone inondable ?

M Lethiecq répond que cela fait partie du défi qu'ils auront à relever.

- M Lethiecq demande avec insistance aux personnes présentes et au représentant du conseil de quartier, M Michel Adams, si on doit fermer le bureau municipal du secteur qui coûte 30 000 \$ en coûts de chauffage et d'électricité.

M Gagné et sa conjointe qui sont propriétaires d'un chalet à La Croche et demeurent au secteur urbain, ainsi que les résidents du Beaumont, incluant M Adams, qui précise cependant qu'avant la fusion il y avait des employés à La Croche et que le bureau existait, répondent que oui.

M Lethiecq indique que pour un qui dira oui 29 autres diront non.

M Gagnon informe les gens que sur la liste d'un conseiller municipal relative aux coupures de services, le bureau du secteur y figurait. Tant qu'il sera conseiller municipal il défendra ce point car c'est le seul service qui reste à La Croche, qui tient le secteur uni et permet à la population de se réunir.

M Lethiecq dit aux gens que cela leur donne une idée des débats à venir et que partout où ils couperont cela soulèvera la réprobation des citoyens visés.

- M Gagné demande au directeur général quelles sont les mesures qu'ils envisagent et s'il y aura une hausse de l'évaluation en plus du taux de taxation. Sa conjointe, Mme Johanne Gignac précise qu'en plus de doubler d'évaluation pour leur chalet en bordure d'un lac, qu'ils sont trois à payer pour l'entretien du chemin car les quatre autres, dont le propriétaire du chemin, ne veulent pas défrayer un sou. Si les taxes augmentent en plus, ils vendront et partiront de La Tuque.

M Lethiecq répond que considérant la hausse du rôle d'évaluation, l'équipe municipale travaille très fort à réduire le taux de taxation pour limiter au maximum les impacts de la coupure de 1,3 M \$. Ils ont deux solutions est-ce qu'une partie du manque à gagner sera perçue sur le compte de taxes ou bien interrompent-ils les investissements au niveau du pavage par exemple. La Ville de Granby a déjà pris cette décision pour une année et cinq ans après les bris majeurs se multiplieraient et coûtaient cinq fois le prix. Vont-ils prendre une partie du surplus avec une hausse du compte de taxes plus faible. Toutes les possibilités seront envisagées.

- Mme Ruel ne comprend pas pourquoi les évaluations explosent ainsi à tous les trois ans.

M Lethiecq explique que l'évaluation ne monte pas de façon graduelle à tous les ans, elle se fait à tous les trois ans, d'où l'écart avec le rôle précédent. Sur l'ensemble de toute la Mauricie, La Tuque est la municipalité dont la hausse de croissance sur les neuf dernières années est la moindre, soit de 16 %, tandis que Mékinac, St-Tite et Ste-Thècle ont subi une hausse de 46 % sur la même période.

- b) M Adams demande des explications concernant un document qu'il a en main, relatif aux revenus et dépenses et de la masse salariale du secteur de 2010, 2011 et 2012. Il trouve la hausse exorbitante et demande au directeur général de faire une vérification pour le renseigner à la prochaine réunion du conseil de quartier.

M Lethiecq prendra des informations à ce sujet.

Il devait y avoir 100 000 \$ mis en asphaltage au rang Beaumont cette année, M Adams demande combien d'argent a été investi ?

M Gagnon répond que la somme globale de 100 000 \$ a été attribuée pour l'asphaltage des trois rangs : Beaumont, Est et Ouest. De plus les autres secteurs de La Tuque ont eu droit à une somme beaucoup moins élevée dans ce domaine ce qui a créé du mécontentement.

M Lethiecq indique que l'épaisseur de l'asphalte au rang Ouest a dû être doublée à cause du transport des camions.

M Pelletier précise que le ministère transfère tous les pouvoirs aux municipalités et ne leurs alloue pas un quart du budget qu'elles utilisaient. Ce sont les municipalités qui ont la tâche ingrate de gérer le tout et de recevoir les blâmes de la population.

- c) M Gilles Ricard mentionne qu'un citoyen du village, M Roger Ricard qui demeure au 33 rue Blais, subit une accumulation d'eau sur son terrain causé par le champ en arrière de chez lui qui appartient à la municipalité. Le citoyen s'est informé à la Ville pour prendre des informations. On lui a dit qu'il n'avait même pas le droit de mettre de la terre pour relever son terrain car c'est une zone inondable. À tous les ans il passe 2 à 3 semaines à marcher dans l'eau qui vient d'un terrain municipal, il voudrait bien que cela soit corrigé.

M Lethiecq va valider quelle est la problématique exacte.

- d) M Ricard demande au directeur général si les compagnies forestières versent une contribution financière à la Ville pour l'entretien des chemins.

M Lethiecq répond qu'une somme globale de 42 000 \$ leur est versée pour l'ensemble de tout le réseau routier asphalté. Aucune somme n'est allouée sur les chemins en gravier du territoire.

- e) M Ricard a lu dans le journal Le Nouvelliste que deux municipalités voulaient abandonner le balisage de la rivière St-Maurice, soit Mékinac et Shawinigan.

Hier M Lethiecq a rencontré les directeurs de ces deux villes et il n'était aucunement question d'abandonner le projet.

M Pelletier demande au directeur général combien coûte le balisage de la rivière St-Maurice, est-ce que la Ville paie seule ces dépenses et combien y a-t-il eu de bateaux cette année ? Ne pourrait-on pas couper ces frais ?

M Lethiecq répond que c'est environ 123 000 \$ par année pour La Tuque pour un total de 250 à 275 000 \$ pour l'ensemble des municipalités de la Mauricie. Il y a eu une centaine de bateaux cette année. C'est une entente expérimentale prise entre les municipalités pour un contrat de 5 ans et qui ne peut être interrompu; deux années sont déjà écoulées.

M Gagné souligne qu'il y a eu beaucoup de mauvais commentaires, que certains des plaisanciers ont vécu de mauvaises expériences.

M Lethiecq est au courant des problématiques survenues mais les pourparlers avec la compagnie Hydro-Québec avancent bien.

Période de questions du public (10 citoyens présents)

- M Émile Desbiens indique qu'aucune des quatre lumières n'allument dans le petit parc devant l'Aféas.
- M Gilles Ricard demande si la Ville apportera un voyage de sable mélangé avec du sel près du garage municipal, pour les citoyens. La demande sera acheminée aux travaux publics.
- M Goyette indique que le conteneur à déchets situé près du garage municipal ne ferme pas bien. Les villégiateurs le remplissent à ras bord et les corbeaux éparpillent les déchets partout, on en retrouve même dans le sentier boisé. L'information sera transmise au service.
- MM Adams et Lefebvre interroge M Lethiecq à savoir combien a coûté le camion Mercedes nouvellement acquis par la Ville.

M Lethiecq leurs indique que lorsque la Ville acquiert des véhicules, ils se doivent de respecter les procédures définies par la loi et de soumettre leur appel d'offres à la grandeur de la province. Si le camion Mercedes rencontre les critères nécessaires et revient le moins cher, alors ils sélectionnent celui-ci.

- M Lefebvre veut discuter d'un point. La loi des Affaires municipales sur les roulottes donnait aux municipalités un pouvoir discrétionnaire pour son application. Pourquoi la Ville interdit aux roulottes de s'installer sur les rives de la rivière Croche en période estivale et sur les terrains privés. Il considère que c'est une perte de revenus et de tourisme pour la région. Il veut développer le tourisme et la villégiature à La Croche. Il préparera un projet et leur présentera, il leur demande de faire une réflexion à ce sujet. Il remercie le comité d'avoir écouté ses propos.

M Lethiecq répond qu'un résidant a le droit d'avoir une roulotte habitée sur son terrain privé pour quelques jours. Les riverains permanents dont le compte de taxes grimpe, seraient sûrement en désaccord si des roulottes s'installaient gratuitement à côté de chez eux, en plus d'avoir un risque potentiel de déversement d'eau usée. Il y a 8 000 lacs et 4 500 baux de villégiatures à La Tuque, si la Ville permet l'installation de roulottes à La Croche elle devra le permettre partout et ce n'est pas envisageable au niveau environnemental.

Mme Gignac demande quelle est la différence entre le camping de La Croche qui n'a pas d'installation septique, où les roulottes peuvent s'installer pour 20 \$ par semaine et qu'ailleurs ce soit défendu. M Gagné indique que sur les TNO au Rapide Blanc c'est autorisé.

M Lethiecq indique que le camping au Rapide Blanc est interdit et que la Ville se doit de légiférer dans ce domaine.

Au sujet du tarif du camping du secteur, Mme Ruel le juge dérisoire. Au Québec il n'y a pas beaucoup de sites avec de si beaux paysages.

- M Pelletier tient à féliciter M Desbiens pour tout le travail bénévole qu'il a fait à l'église du secteur. Il passe souvent sur la rue Principale et a constaté qu'il travaillait assidûment à l'église. Tout le monde en on parlé, c'est propre et cela met le village en valeur.
- M Desbiens tient à préciser que le retour des jeunes à La Tuque est un bienfait pour la ville. Il parle souvent aux touristes et nouveaux arrivants qui disent qu'on est gâté avec toutes les installations de loisirs et les nombreux cours d'eau à proximité, ils émettent toujours des commentaires positifs. Il faudrait que les gens en prennent conscience.
- M Pelletier trouve que le chemin de la route 10 est en mauvais état. Il demande qui a le contrat d'entretien et qu'en est-il pour le déneigement entre Wemotaci et Parent.

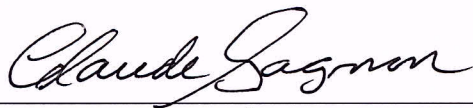
M Lethiecq répond que jusqu'au km 110 c'est La Bétonnière La Tuque. De plus le gouvernement va couper 200 000 \$ pour l'entretien de la route 10 de La Tuque à Parent. Pour la section entre Wemotaci et Parent c'est déneigé par les compagnies seulement si elles y font des opérations forestières. Il ajoute également que le gouvernement rembourse à la Ville les dépenses encourues pour une partie de la route 10 mais qu'aucune somme ne leur est octroyée pour la route 25.

Levée de l'assemblée

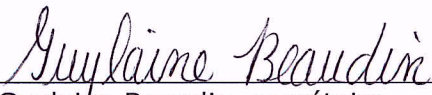
Il est proposé par Sylvie Ruel
appuyé par Gilles Ricard
et résolu

Que l'assemblée soit levée à 21 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Claude Gagnon, président



Guylaine Beaudin, secrétaire